

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00877 Numéro SIREN : 810 913 038 Nom ou dénomination : A.TAZE et F.VERI
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2020 sous le numéro de dépôt 12341

12341

SASU A. TAZE ET F. VERI
Au capital de 1 000 €
Siège social : 27, rue des potiers 06000 NICE
RCS NICE : B 810 913 038

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2020

★★★★★

L'an deux mil vingt et le 15 septembre à 18 heures, l'associée unique et Présidente de la SASU A. TAZE ET F.VERI, Madame Vanessa PARACHOU, a décidé en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société: 27, rue des potiers 06000 NICE :

Déclare que les comptes sociaux et le rapport de gestion concernant les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ont été établis le 30 juin 2020 par elle-même, Présidente de la société et qu'à compter de la même date l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social, et décide :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir établi le rapport de gestion approuve le dit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'elle les a présentés et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 14 095,83 €.

En conséquence, elle donne quitus entier à la gérance pour l'exécution de son mandat au titre du dit exercice.

V V

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 14 095,83 €, au compte Report à Nouveau.

TROISIEME DECISION

Elle précise qu'aucune rémunération au titre de ses fonctions de présidente ne lui est allouée pour l'exercice 2019.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

★ ★ ★ ★ ★

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

Madame Vanessa PARACHOU



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	C1012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-D B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A. TAZE & F. VERT 27 RUE DES POTIERS 06000 NICE			
SIRET	8 1 0 9 1 3 0 3 8 0 0 0 2 4	Mél:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Location de logements Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15% 16 533	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ELITE EXPERTISE CONSEILS 4 RUE TIRANTY 06000 NICE			
Tél: 0493876663		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 30062020	Lieu: NICE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	Vanessa PARACHOU
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ :	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
	1	2	3	4	5	6	7	8
Vanessa PARACHOU Président		1000						
49 rue de la Buffa 06000 NICE								

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise <u>A. TAZE & F. VERI</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>27 RUE DES POTIERS 06000 NICE</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>0</td><td>9</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>												8	1	0	9	1	3	0	3	8	0	0	2	4
8	1	0	9	1	3	0	3	8	0	0	2	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							

										Exercice N clos le					
										31/12/2019					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilitisations corporelles *		028	604	030	604									
	Immobilitisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	604	048	604									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	305 292	052					305 292					
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	621	074					621					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	13 830	086					13 830					
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	319 744	098					319 744					
Total général (I + II)										110	320 348	112	604		319 744
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126					100					
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		)	132								
	Report à nouveau				134					22 643					
	Résultat de l'exercice				136					14 096					
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142					37 839					
Provisions pour risques et charges										Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					4 238					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	276 524	)	172			277 667					
	Produits constatés d'avance				174										
Total III										176				281 905	
Total général (I + II + III)										180				319 744	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. TAZE & F. VERI

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	251 000
	Production vendue	Biens			215		214	
		Services *			217		218	60 731
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	85
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	311 816
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	255 309
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	38 486
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 397	244	1 397
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	42
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
			Total des charges d'exploitation (II)				264	295 234

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) 270 16 583

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)			300
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306
			2 487

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 14 096

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

14 096

314

Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	2 487
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
Dédutions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (I-I, sixies)	986	
	ZFU-TE (I-I, octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (I-I, septies)	981	
	JEL (I-I, sixies A)	989	
	ZRD (I-I, terdecies)	138	
	ZRR (I-I, quindies)	990	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. I-I, duodécies)	991	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art. I-I, undécies)	992	
Droit divers	ZFANG (I-I, quaterdecies)	345	
	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. I-I, quaterdecies)	993	
	Zone de développement prioritaire (I-I, quaterdecies)	994	
	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	
	Dédution exceptionnelle Art 39 decies A	643	
	Dédution exceptionnelle Art 39 decies B	645	
	Dédution exceptionnelle Art 39 decies C	647	
	Dédution exceptionnelle Art 39 decies D	648	
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduits	641	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 16 583 354

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * (0) dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 16 583 372

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A. TAZE & F. VERI</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446												
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470	604	472		474		476	604											
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	604	492		494		496	604												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536												
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560	562	562	42	564	566	604												
TOTAL		570	562	572	42	574	576	604													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
		Plus-values taxables à 19 % 11	579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JX, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A. TAZE & F. VERI										Néant ☐ *																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																			
TOTAL		680		682		684		686																																																																																			
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="4">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="3">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					Dotations		Reprises					Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		Terrains	710		715		2			Constructions	720		725		3			Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			Matériel de transport	750		755		6			Autres immobilisations corporelles	760		765		7			TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																							
	Dotations		Reprises																																																																																								
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																					
Terrains	710		715		2																																																																																						
Constructions	720		725		3																																																																																						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																						
Matériel de transport	750		755		6																																																																																						
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																						
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																						
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		(0)	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																				
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																				
Déficits reportables		984		(0)																																																																																							
Déficits de l'exercice		960																																																																																									
Total des déficits restant à reporter		970		(0)																																																																																							
IV DIVERS																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI								325																																																																																			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																																																																																			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																																																																																			
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																			
Montant de la TVA collectée								374																																																																																			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																																																																																			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: A. TAZE & F. VERI		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2019.. et clos le:31/12/2019		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	311 731
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	311 731
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	85
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	85
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	8 283
Variation négative des stocks		145	255 309
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	26 213
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	3 990
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	293 795
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 18 021
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	18 021
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE. cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	/	/
Date de cessation		/	/

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2019

SIREN

8 1 0 9 1 3 0 3 8

Dénomination de l'entreprise

A. TAZE & F. VERI

Adresse (voie)

27 RUE DES POTIERS

Code postal

06000

Ville

NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PARACHOU Prénom(s) VanessaNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000Naissance: Date 26/10/1973 N° Département 75 Commune PARIS (17ème) Pays Adresse : N° 49 Voie rue de la BuffaCode Postal 06000 Commune NICE Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 1 0 9 1 3 0 3 8

Dénomination de l'entreprise

A. TAZE & F. VERI

Adresse (voie)

27 RUE DES POTIERS

Code postal

06000

Ville

NICE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

A. TAZE & F. VERI

27 RUE DES POTIERS

06000 NICE

LIASSE FISCALE 31/12/2019 IS / RS

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

A. TAZE & F. VERI

27 RUE DES POTIERS

06000 NICE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 319 743,72 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 095,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 604 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	604			604
Immobilisations financières				
TOTAL	604			604

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 604 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	562	42		604
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	562	42		604

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau & infor.	604	604	0	3 ans
TOTAL	604	604	0	

3.2 - Etat des créances = 621 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	621	621	
TOTAL	621	621	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 281 905 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	276 524	276 524		
Fournisseurs	4 238	4 238		
Dettes fiscales & sociales	1 143	1 143		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	281 905	281 905		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 4 238 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 238
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	4 238

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 311 731 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	251 000	80,52 %
Produits des activités annexes	60 731	19,48 %
TOTAL	311 731	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 487 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	16 583		16 583
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	16 583	2 487	14 096

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 4 238 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	4 238
Frs factures non parvenues(408100)	4 238
TOTAL	4 238

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Des comptes annuels présenté en Euro

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet EEC, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A. TAZE & F. VERI,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2019 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	319 744
Chiffre d'affaires hors taxes	311 731
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	14 096

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour EEC
Fait à NICE le 10/06/2020